

## Journée Nationale de la Bioproduction de Biomédicaments 2026

### Concours "*Ce que j'ai préféré faire en TP Bioproduction...*"

La Journée Nationale de la Bioproduction de Biomédicaments (JNBB) est un rendez-vous annuel dédié à la mise en lumière de ce secteur essentiel pour la santé. À travers cet événement, les acteurs de la filière partagent les avancées, les innovations et les bénéfices de la bioproduction pour le plus grand nombre.

Dans le cadre de la JNBB 2026, la Faculté de Pharmacie de l'UGA et le CMA-IBES proposent un concours portant sur les TP en bioproduction dans le cadre des parcours de formation.

Le présent concours invite les étudiants inscrits en 2025/2026 en :

- L3 Professionnelle Bio-industries et biotechnologies de l'UGA
- 5<sup>ème</sup> année de pharmacie ayant suivi l'UE « projet industriel »
- BTS Anabiotec (analyses biologiques, biotechnologiques, agricoles et environnementales) de la Maison Familiale Rurale de Moirans
- BTS biotechnologies en recherche et production du Lycée Louise Michel

à réaliser **une capsule vidéo** sur le thème de « *Ce que j'ai préféré faire en TP Bioproduction...* »

**À gagner** : des récompenses pour les 3 meilleures capsules vidéo

## Règlement du concours

### Article 1

Le concours est ouvert aux étudiants inscrits pour l'année 2025/2026 en :

- L3 Professionnelle Bio-industries et biotechnologies de l'UGA
- 5<sup>ème</sup> année de pharmacie inscrits à l'UE « projet industriel »
- BTS Anabiotec (analyses biologiques, biotechnologiques, agricoles et environnementales) de la Maison Familiale Rurale de Moirans
- BTS biotechnologies en recherche et production du Lycée Louise Michel

### Article 2

Les étudiants participant au concours produiront une capsule vidéo sur le thème "*Ce que j'ai préféré faire en TP Bioproduction...*"

Les participants pourront évoquer au choix : une situation spécifique, la manipulation d'un équipement, un format de travail (seul / en groupe / avec ou sans supervision), une activité spécifique, un résultat obtenu, etc.

Les contenus ainsi que les formats (interview, clip, démonstration, etc.) sont laissés à l'appréciation des participants.

### Article 3

La capsule vidéo devra nécessairement avoir une durée de **35 à 45 secondes**.

### Article 4

Tous les participants devront adresser leur dossier de participation par courriel à l'adresse suivante : [biohealth.education@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:biohealth.education@univ-grenoble-alpes.fr) au plus tard le **lundi 25 mai 2026**.

Ils indiqueront dans l'objet de leur courriel «Concours JNBB 2026».

Le dossier comprend les pièces suivantes :

- La fiche d'inscription complétée
- La capsule vidéo au format mp4 téléchargeable. Le fichier vidéo sera libellé comme suit : nom\_prénom\_concours\_JNBB2026

### Article 5

Le règlement permet **une seule inscription par personne**. Les participants ne pourront concourir qu'à titre **individuel**.

#### Article 6

Les capsules vidéo seront évaluées par :

- M. Jean-Luc Lenormand, Professeur - UGA
- Mme Anne Cousin, Responsable du Biotechlab - UGA
- Mme Louna Tripon, Assistante Communication - Secteur Santé UGA
- Mme Claudine Mocnik, chef de projet CMA-IBES - UGA

#### Article 7

Les appréciations porteront sur :

- le respect des critères précisés dans les articles 2 et 3
- la pertinence du contenu au regard du sujet proposé
- la créativité et l'originalité du contenu (fond et forme)

#### Article 8

Les capsules vidéo pourront ensuite être diffusées et publiées sur la **page LinkedIn du CMA-IBES**, sur le site du secteur santé de l'Université Grenoble Alpes et tout autre outil de diffusion jugé utile par les organisateurs.

#### Article 9

Le jury sélectionnera les 3 meilleures capsules vidéo. Les auteurs de ces 3 capsules lauréates recevront une récompense.

#### Article 10

Les candidats seront avisés personnellement par courriel de l'issue de la sélection le mercredi 3 juin 2026 et leurs vidéos diffusées lors de la JNBB 2026, le jeudi 4 juin 2026.

#### Article 11

En prenant part au concours, chaque participant s'engage à céder ses droits d'auteur au CMA-IBES qui pourra utiliser et diffuser la capsule vidéo à des fins de communication ou de promotion (sur sites et réseaux sociaux).

#### Article 12

L'adhésion au concours entraîne, de la part de chaque participant, l'acceptation sans réserve du présent règlement et des décisions des jurys.